## Mairie de Montrottier Département du Rhône



## D'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2eme catégorie

**DEMANDE:** 

De prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire,

Je soussigné BONNIER Thomas Agissant en qualité de Co-Président de Monts du Lyonnais foot Ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

D'ouvrir un débit temporaire à Montrottier,
Le 8 janvier 2023 à l'occasion de la matinée boudins
De 08h00 à 16h00 Place du Centre

- De tenir mon établissement ouvert dans la nuit Du jusqu'à heures.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le 22 décembre 2023

## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Michel GOUGET, Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu, l'article 122-27 du Code des Communes,

Vu, l'article 1 48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955)

Vu, les articles L 131 et L 132 du code des communes,

Vu, les arrêtés Préfectoraux,

Vu, la demande ci-dessus,

ARRETE

## Article 1er: BONNIER Thomas, Co-Président de Monts du Lyonnais foot

Est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2eme catégorie Le 8 janvier 2023 De 8h00 à 16h00 Place du Centre A l'occasion de la matinée boudins Est autorisée à prolonger l'ouverture de son établissement

Dans la nuit du jusqu'à heures.

A charge pour lui de son conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Montrottier Le 22 décembre 2023

